



Peut-on exiger de mes proches le remboursement de ma dette?

Par **tatoo**, le 11/04/2011 à 09:40

Bonjour,

Je dois à mon ex-bailleur une dette de + de 7000 euros.

Le dossier est passé par l'huissier qui a saisi mon compte bancaire.

Mais comme il n'y a rien dessus (sauf RSA insaisissable), il ne peut pas saisir.

Mon intention est de rembourser mais à mon rythme et dans l'immédiat je suis dans la galère.

Ma question est: peuvent-ils, huissier, justice,... exiger de mes proches parents (soeurs, mère) le remboursement de ma dette?

Ca, ce serait vraiment une cata.

D'avance, merci pour vos réponses.

Par **Melanie555**, le 11/04/2011 à 09:51

Le bailleur ne peut se retourner contre un tiers que s'il s'est porté caution.